

Procès-verbal de la séance du conseil académique plénier du 16 octobre 2025

Le conseil académique

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement intérieur de l'université Bretagne Sud notamment l'article 1.3.5 ;

L'article 1.3.5 du règlement intérieur de l'université dispose que chaque séance de conseil ou de commission du conseil académique fait l'objet d'un relevé de conclusions puis d'un procès-verbal qui est soumis à l'approbation du conseil ou de la commission.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la séance du conseil académique du 16 octobre 2025.

Documents en annexe :

- Procès-verbal de la séance du conseil académique du 16 octobre 2025

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	32
<i>Membres en exercice :</i>	<i>Pour :</i>	32
<i>Membres présents :</i>	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	<i>Abstentions :</i>	0

Visa du président, David MENIER

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 décembre 2025

